

Réglementation et Bonnes Pratiques de Fabrication des cosmétiques artisanaux

Lundi 1^{er} et Mardi 2 Février – Villers Farlay (39)

Objectif : Aborder sereinement l'activité de fabrication artisanale de cosmétiques, en conformité avec les dispositions réglementaires.

Intervenant : Sylvain TURINA, producteur savonnier

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h30

Thèmes abordés :

- les enjeux du règlement européen : importance de la protection du consommateur
- les règles d'étiquetage d'un produit cosmétique
- démarches administratives à suivre pour mettre sur le marché un produit cosmétique
- comprendre le raisonnement des personnes évaluatrices de la sécurité et des personnes en charge des contrôles (répression des fraudes)
- apprendre à rédiger et transmettre les éléments nécessaires à l'évaluation de la sécurité de votre produit
- acquérir des compétences sur les info essentielles selon les matières premières
- avancer sur vos démarches administratives et déclaratives : atelier pratique pendant la formation

Cette formation est ouverte à l'ensemble des adhérents SIMPLES – 15 places

- Adhésion sympathisant demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (70 €)
- Formation prise en charge par le Fonds de formation VIVEA pour les personnes éligibles.
- Pour les personnes non éligibles VIVEA, participation demandée :
 - Producteurs SIMPLES, 100 € les 2 jours
 - Sympathisants SIMPLES et adhérents « Formations », 200 € les 2 jours

Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

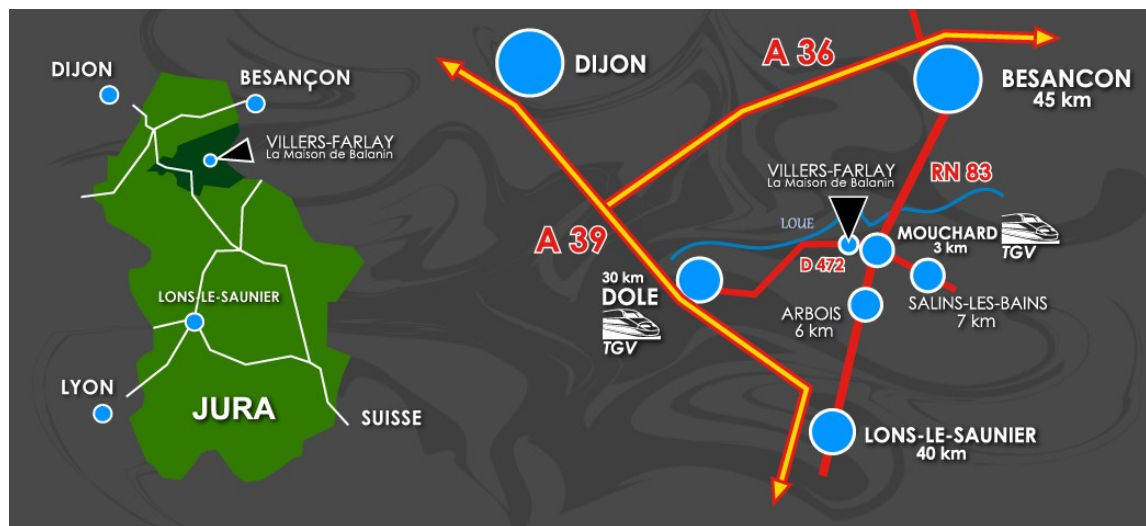
- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 100 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de l'hébergement si besoin
- le paiement éventuel d'une adhésion Sympathisant (70 €)

Éligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 350 € pour les 2 jours

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci !

Lieu de la Formation - Plan d'accès

Adresse : La maison de Balanin – 3 rue de l'étang - 39600 VILLERS FARLAY



Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.

Hébergement et repas

Pour la nuit du 1^{er} Février : en Gîte à La maison de Balanin – 3 rue de l'étang 39600 VILLERS FARLAY <https://lamaisondebalanin.com/>

Type d'hébergement et tarif : dans des chambres de 3 à 4 personnes pour 15€/nuit. Les draps ne sont pas inclus. Merci de joindre votre règlement au bulletin d'inscription ci-dessous.

Pour les repas : Une cuisine équipée et une salle à manger sont à disposition. Vous pouvez également commander, à votre charge, des repas directement auprès du gîte : 06 20 66 30 34.

Contact pour les aspects logistiques ou le contenu de la formation

Karelle Arnould, référente formation SIMPLES pour le massif Jura-Vosges
arnould.karelle@gmail.com,



Bulletin d'inscription

Formation : Réglementation et BPF cosmétiques artisanaux

Lundi 1^{er} et mardi 2 Février – Villers Farlay (39)

A retourner avant le 25 janvier 2020 à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLES :

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Le nombre de places étant limité, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

Adhésion sympathisant – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, je paie une cotisation sympathisant, et j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 70 €**

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription) :

Je suis éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation – Je joins un chèque de caution de 70 € (non encaissé)**

Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **100 €**
 Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : **200 €** } (5 places maxi)

Hébergement (chèque à adresser à l'inscription) :

Je dormirai sur place la nuit du 1^{er} Février **15 €**

Total

Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP avec pièces originales à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :